Programme de partenariat en matière d'Expérience d'exercice infirmier sous supervision : Aperçu du formulaire d'évaluation des candidat(e)s



L'EXCELLENCE EN SOINS

L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) a élaboré un formulaire d'évaluation pour aider les préceptrices à évaluer les candidat(e)s qui participent au programme de partenariat en matière d'Expérience d'exercice infirmier sous supervision de l'OIIO.

Comment utiliser le formulaire d'évaluation

Le formulaire est structuré autour des indicateurs clés des normes de l'OIIO, dont le respect doit être démontré par les infirmières/infirmiers dans le cadre de leur exercice. Il s'agit du champ d'exercice, des compétences, de la pratique interprofessionnelle, du milieu d'exercice et des soins centrés sur le patient.

Dans chaque domaine, vous trouverez des énoncés généraux qui reflètent les connaissances et les compétences en soins infirmiers que les candidat(e)s devront démontrer. Ces énoncés sont liés au champ d'exercice infirmier en Ontario et aux normes professionnelles de l'OIIO. Les normes d'exercice et directives professionnelles pertinentes sont énumérées à la fin du présent document.

Les candidat(e)s doivent démontrer qu'ils/elles comprennent le champ d'exercice infirmier, les normes d'exercice de l'OllO et le système de santé de l'Ontario. La préceptrice doit évaluer les indicateurs et les compétences tout au long de l'expérience d'exercice infirmier du/de la candidat(e). La préceptrice, en collaboration avec le/la candidat(e), détermine la meilleure façon de réaliser les évaluations à l'aide du formulaire d'évaluation des candidat(e)s dans le cadre du programme de partenariat en matière d'Expérience d'exercice infirmier sous supervision.

Ressources pertinentes de l'OIIO

- Champs d'exercice
- Code de conduite
- Confidentialité des renseignements personnels sur la santé
- La prévention et la gestion des conflits
- Le consentement
- La tenue de dossiers
- Médicaments
- Assurance de la qualité
- La relation thérapeutique